



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 10 NOV. 2022
N° 50 51 23 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : élaboration PLU – Amblainville (60).

RÉFÉRENCE : courrier du 4 novembre 2022.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer les éléments visés à l'article R. 132-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Amblainville.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de SAINT GERMAIN EN LAYE Camp des Loges (Yvelines) à SAINTE GENEVIEVE Maison blanche (Oise) créée par le décret du 27 novembre 1989 – gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz – CS 70023 – 75 044 Metz cedex 1.

De plus, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations